

Le travail

CONSEIL CENTRAL
155 BLVD. CHAREST EST C
QUEBEC
F-225

Jobby

Canada-U.S.A.

SUR

RADIO-CANADA

de Gaulle à Québec

(Page 12)



Les jeunes sont-ils des victimes ou des révoltés ?
(Page 7)

vol. 43, no. 4 - juillet 1967



92

dix cents

Les budgets

Lorsque les travailleurs font des réclamations, soit pour maintenir en place le personnel ou encore pour en ajouter, quand cela devient essentiel, on leur oppose le budget. Ici, une question se pose: Que font les administrateurs d'hôpitaux des millions mis à leur disposition par l'Etat?...

Le Québec connaît depuis quelques années plusieurs revendications de la part des employés d'hôpitaux. Il en connaîtra d'autres! Lorsqu'au mois de juin prochain viendra le temps de la négociation provinciale dans le secteur hospitalier, il faudra se reporter à la semaine du 18 au 23 juin 1967 au cours de laquelle les membres de la Fédération des Services affirmaient certaines exigences dans ce milieu de travail.

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc, Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Important

"Labour" -- the English-language edition of "Le Travail" -- is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,
Montreal, Que.

des hôpitaux

Les budgets ne doivent plus demeurer le secret de quelques fonctionnaires ou administrateurs. Ils doivent être discutés publiquement. A ce sujet, Monsieur Paul-Emile Dalpé, président de la Fédération, déclarait:

"A mon avis, il nous sera impossible de régler le problème du fardeau des tâches tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas accès aux budgets des hôpitaux. Je suis bien conscient de ce que je dis et j'ai également la conviction que je touche le point névralgique de toute la situation qui nous est faite".

"C'est à cette condition, (disait M. Dalpé) qu'on peut attendre du salarié d'hôpital de la coopération, de la compréhension; c'est de cette façon qu'on peut attendre de lui qu'il consente à certains sacrifices. Je me fais un devoir ici de demander au gouvernement de prêter une oreille attentive à cette demande et d'admettre le droit que nous avons de discuter de choses qui nous regardent de près".

Dans un monde comme le nôtre où l'argent a presque tout perverti, la notion de justice se déprécie rapidement et ceux que le sort a déjà favorisé ne sont pas naturellement enclins à partager. Toute la politique salariale qui se dessine actuellement au niveau gouvernemental pivote autour de la scolarité des occupants des différentes fonctions.

doivent être publics

C'est donc dire que dorénavant, s'instruire sera s'enrichir. Mais ceux qui n'ont pas eu la chance de s'instruire, ceux qui ne l'auront pas, jusqu'où va-t-on les ravalier? Continueront-ils d'être des bailleurs de fonds des institutions de haut savoir d'où chaque année sortiront des fournées de professionnels avides de gains et faisant payer encore plus cher leurs services par ceux qui déjà les auront fait instruire?

"Une telle politique, précisait M. Dalpé, ne doit pas être établie si elle a comme conséquence d'enrichir davantage ceux qui sont déjà riches. Elle contribuerait à élargir de plus en plus le fossé qui sépare les personnes dont les fonctions concourent toutes au mieux être de tout le monde. Personne ne se plaindra si chacun reçoit un salaire décent permettant de faire face aux besoins de la vie et selon ses obligations".

A l'heure des repas, des pause-café, on continuait les débats: l'action politique, les salaires, le rôle de l'Etat étaient discutés, mais ce fut sans aucun doute le Bill 25 qui retint le plus d'attention. Concernant ce fameux Bill, j'entendis au cours d'une discussion fort animée, une remarque d'un gars de Chicoutimis'adressant à un autre de Sherbrooke:

"Si on n'agit pas Maurice, il n'y aura plus rien à dire; pas même comme citoyen, pas même comme électeur. C'est pour ça qu'on fait de l'action politique!"

CLAUDE ANDRE

L'industrie de la chaussure frappée par l'importation

L'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec, Inc., groupant la presque totalité des employés de l'industrie de la chaussure de la ville de Québec a réclamé dernièrement l'appui de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) afin que la Centrale Syndicale à laquelle sont affiliés ces travailleurs réclame du gouvernement canadien une politique d'échanges commerciaux avec les autres pays, permettant d'assurer le maintien des emplois aux milliers de travailleurs de l'industrie de la chaussure du Canada.

Présentement l'industrie de la chaussure du Canada et particulièrement de la province de Québec est affectée depuis plusieurs mois d'un chômage chronique, privant de travail les employés de cette industrie.

Dans les collèges: négociation provinciale

En effet, la négociation provinciale est en marche depuis l'assemblée conjointe du Syndicat professionnel des enseignants (C.S.N.) des supérieurs des collèges, et du gouvernement le 16 juin à Drummondville.

Dans son allocution le président du syndicat, Gilles Dorion, a déclaré :

"Comme le gouvernement aura sans doute une part de responsabilité dans l'issue des négociations que nous allons entreprendre il doit assumer dès maintenant et entièrement cette responsabilité."

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean

A compter du mois de janvier 1968, les adultes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pourront profiter de cours de formation professionnelle qui leur seront offerts à la télévision. La direction générale de l'Éducation permanente au ministère de l'Éducation assurera dès septembre prochain la mise en oeuvre de ce projet pilote.

Cette région connaît depuis 10 ans un chômage important, faute de main-d'oeuvre spécialisée. En contribuant à une certaine récupération scolaire, ces cours télévisés feront prendre conscience à la population des problèmes particuliers à la région.

Hebdo-Education, 16 juin 1967



Nos sourds-muets protestent vigoureusement contre l'attitude d'incompréhension des Soeurs de la providence. Les membres sympathiques de ce syndicat font tout en leur pouvoir pour convaincre l'institution, à Montréal, d'adopter une attitude plus humaine vis-à-vis ceux qui peinent à la sueur de leur front pour gagner le pain quotidien.

Les gouvernements responsables du chômage à Montréal

Nos ouvriers de la construction à Montréal se sont fait dire qu'ils gagnent des salaires trop élevés et que cela est la cause du chômage actuel. Le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) a fait savoir qu'il croit que les gouvernements sont responsables de la situation à cause de leur politique restrictive.

Robert Nuth, gérant général de l'association patronale des constructeurs de Montréal, a déclaré (dans le Globe and Mail de Toronto) que la baisse était imputable à la politique restrictive du ministre des finances à Ottawa.

L'édition financière du Globe and Mail vient confirmer que les salaires n'ont rien à voir avec la situation. A Toronto, où les salaires sont beaucoup plus élevés qu'à Montréal, dans la construction, il y a abondance d'ouvrage.

Sans rancune M. Saulnier!

Les employés municipaux de Montréal ont décidé de demeurer avec la CSN malgré une campagne acharnée pour détruire ce vieux syndicat. Il est vrai que la campagne n'a intéressé qu'une petite proportion des 5,000 membres. Merci aux vaillants qui ont sauvé la situation.

Voici les chiffres cités dans l'édition du 30 juin. "Awards in Metropolitan Toronto in the first six months were an estimated \$304.3 million, up 10 per cent from a year ago, while Montréal's 183.6-million was down 42 per cent."

En deux mots - hausse de 10 pour cent à Toronto, baisse de 42 pour cent à Montréal. Nos politiciens ont-ils des explications ?

**La construction
en Mauricie**

\$ 1.05

**après 2 mois
de luttes**

de plus

Les ouvriers de la construction de Trois-Rivières sont retournés au travail ces jours derniers, après deux mois de grève. La nouvelle convention leur accorde une augmentation globale de \$1.05, répartie sur une convention d'une durée de 31 mois. Les heures de travail passeront de 44 à 40 en janvier 1969, et le taux des vacances sera porté de 4 à 6 pour cent en juillet 1969.

L'augmentation accordée sera distribuée comme suit: 20 cents l'heure plus 5 pour cent de solde de vacances à la signature de la convention; 25 cents plus 5 cents de sécurité sociale à compter du 1er janvier 1968 et réduction des heures de 44 à 42; 15 cents le 1er juillet 1968, et 25 cents au 1er janvier 1969, plus la semaine de 40 heures et le taux de vacances porté à 6 pour cent; et enfin, 15 cents le 1er juillet 1969.

Les demandes initiales du syndicat visaient à un contrat de deux ans, avec une augmentation de 50 cents l'heure à chaque année, plus une compensation de 23 cents pour la réduction des heures de travail de 44

à 40, ainsi qu'un taux de vacances porté de 4 à 6 pour cent. Les offres patronales s'établissaient à une augmentation de 40 cents pour un contrat de trois ans, et la réduction progressive des heures de travail, passant à 42 et demi le premier janvier 1968 et à 40 à compter du 1er janvier 1969.

Voilà donc, en bref, pour les conditions de règlement du plus long conflit de la construction au Québec. Cette grève fut déclarée spontanément le 15 mai dernier par des travailleurs qui en avaient assez de la lenteur patronale aux négociations. Des ouvriers pourtant, qui n'avaient jamais fait la grève, et dont le syndicat était formé depuis relativement peu de temps. Que s'est-il passé?

L'organisation syndicale et l'établissement de structures adéquates n'est pas facile dans le domaine de la construction, parce que c'est une industrie saisonnière, et que les travailleurs changent souvent d'employeurs. C'est pourquoi, dans ce milieu de travail, nous retrouvons une seule convention collective par

région — il y en a dix-neuf — une partie de ces conventions étant extentionnée au décret, ce dernier régissant le travail des ouvriers non syndiqués.

Le Syndicat de la construction de la Mauricie fut fondé en 1964, et groupait environ 1,800 travailleurs. De leur côté, 120 des 300 employeurs-contracteurs de la région se formèrent en Association des constructeurs de la Mauricie. Et pendant que le Syndicat demandait ses accréditations à la Commission des relations ouvrières, le premier contrat collectif de travail fut signé en 1964, ce dernier expirant le 30 novembre 1966.

La négociation de la nouvelle convention collective commença donc le 23 novembre dernier. Première rencontre, patrons et syndiqués déposèrent leurs propositions. Du côté syndical, on s'attendait que tout se passerait normalement.

Mais la commission des relations ouvrières se chargea de mêler les premières cartes. En effet, le syndicat de la FTQ recevait six acré-

de l'heure

ditations pour ses 80 membres, alors que la CSN, avec ses 1,900 membres n'avait pas encore reçu une seule accréditation. Par la suite, on décida cependant de lui accorder trois accréditations, dont une pour un employeur qui n'existait plus.

La deuxième séance de négociation eut lieu en décembre en présence des représentants de la CSN et de M. Perreault, de la FTQ, qui se présentait d'ailleurs sans aucun projet de contrat pour ses 80 membres, tous des briqueteurs.

Les patrons, bien sûr, ne pouvaient que se réjouir de cette décision de la CRO de favoriser la FTQ au détriment de la CSN. Il était normal de s'attendre à ce que les syndiqués de la construction de la Mauricie s'objectent à une négociation tripartite, alors qu'ils représentent l'immense majorité des travailleurs.

La FTQ ne se présenta pas aux négociations pendant plusieurs mois, et les patrons en profitèrent pour tourner en rond et changer les virgules de place, sous le prétexte qu'ils ne pouvaient pas négocier seulement

avec la CSN. La vérité, c'est que pendant ce temps-là les patrons n'accordaient pas d'augmentation de salaire à leurs employés.

Mais à compter du 12 mars, les travailleurs en eurent plein le dos de cette situation, et débrayèrent. Une journée d'étude pendant laquelle fut pris un vote de grève majoritaire, à 95 pour cent. Les négociations se poursuivirent mais il y eut peu de progrès. Et le 20 juin, le ministre du Travail nomma M. Noël Bérubé comme conciliateur, en remplacement de M. Jean-Paul Lafleur.

A peu près en même temps, le syndicat de la construction de la Mauricie acceptait de siéger avec la FTQ, si cette participation pouvait amener un règlement du conflit. Mais cette fois-ci, ce sont les patrons qui n'étaient plus d'accord. Alors quel jeu jouaient-ils? Cherchaient-ils une fois de plus à faire porter sur les travailleurs, l'odieux des conséquences d'une grève comme cela s'est déjà vu ailleurs?

Beaucoup de travailleurs de la Mauricie estiment en effet qu'un certain

nombre des 300 employeurs ne résisteront pas à cette grève et qu'ils tomberont en faillite. Les négociateurs du syndicat affirment en tout cas que certains patrons n'ont même pas eu la décence de cacher leur satisfaction devant cette perspective.

On aurait donc poussé les ouvriers à la grève pour éliminer des concurrents? On ose à peine croire un plan aussi machiavélique, mais que nous reste-t-il à penser d'autre, lorsque l'on constate d'une part que les conditions de règlement ne sont pas considérablement inférieures aux demandes initiales du syndicat et que, d'autre part, les patrons ont fait marche arrière sur la question de la représentation tripartite.

Que les patrons prennent plaisir à s'égorger entre eux, c'est bien leur affaire, si cela leur fait plaisir, mais au moins, qu'ils foutent la paix aux travailleurs... Quant au gouvernement, il a joué un rôle pour le moins ambigu dans cette histoire.

Il ne faudrait donc pas qu'il s'étonne, lorsque les syndiqués entreprennent une action politique.



Les jeunes travailleurs exploités par la machine commerciale adulte

congrès JOC

A tous les ans le congrès de la Jeunesse ouvrière catholique (dont le nom vient d'être changé en Jeunesse ouvrière chrétienne) fait connaître le résultat d'enquêtes qui font sur-sauter le monde adulte. Mais les manchettes de journaux, de la télévision, de la radio, nous font voir, pour un jour seulement, le monde que se "recréent" les jeunes gens.

Les jeunes sont déjà isolés en quelque sorte par le phénomène des générations. Mais rien n'a peut-être plus contribué à rendre cet isolement étanche que la commercialisation de la jeunesse. La jeunesse est devenue une "business". Une très grosse affaire.

Le monde adulte organisé, la machine économique, est tout affairé à créer et à produire pour ce marché d'après-guerre — soutenu par les plus puissantes machines de l'information jamais inventé par l'homme. Inutile ici de souligner tout ce qu'il y a sur le marché pour la jeunesse dans les domaines de la mode, du transport, du disque, de l'amusement.

Jamais la jeunesse n'a été aussi sciemment harcelée par la société, aussi exploitée. Mais la main-

d'oeuvre jeune est aussi durement exploitée par la même société. L'Union générale des étudiants du Québec a parlé du sort des étudiants au travail durant l'été.

En passant, que penser de ces sociétés commerciales qui engagent des jeunes à certains niveaux de salaires et qui les réduisent au milieu de l'été, sachant que l'étudiant ne pourra s'éloigner sans risquer de perdre un revenu indispensable. Que penser d'une société commerciale qui accorde des périodes de repos aux employées permanentes mais qui nie ce repos aux étudiantes sous prétextes qu'elles ne travaillent que l'été.

Les adultes qui imposent ces règlements s'excusent auprès des étudiants. En fait ils n'exécutent que les exigences de la grande entreprise sans âme qui compte tout à la fraction de cent, qui multiplie les fractions par le nombre d'heures travaillées et justifie ainsi l'économie de sommes "respectables". La situation des étudiants est sans doute difficile. Toutefois l'étudiant qui réussira deviendra peut-être l'exploiteur de demain, or le monde de la jeunesse ouvrière est un monde sans issue.

La JOC, enquête en main, déclare que le jeune est incapable de s'intégrer, qu'il est écrasé par son milieu, qu'il ne fait partie de rien, qu'il se sent inutile. Pour lui, dit la JOC, les organisations municipales ou paroissiales des loisirs sont surtout destinées aux étudiants.

Le jeune ouvrier comme la jeune ouvrière tentent avec leurs maigres moyens d'atteindre, non pas tellement un statut d'adulte, mais un statut de jeune dans le vent avec tout ce que cela comporte de choses qu'il faut continuellement acheter. Il ne faut se surprendre du fait que c'est une agence de publicité qui a créé la "génération pepsi". C'était payant, voilà tout.

Ceux qui sont actuellement adultes se rappellent encore le temps où l'ambition du petit garçon ou de la petite fille était de s'habiller "comme papa" ou "comme maman" et de se comporter en "petit homme" ou "en petite dame". Non seulement le monde adulte est-il décrié par la publicité mais, à l'heure actuelle, le monde adulte est invité à entrer dans l'ère glorieuse du "Play boy" (garçon au jeu) et "teen man", ou l'ère de l'adulte qui cherche à vivre dans l'illusion.

les gars magnifiques

Le 17 mai, la grande aluminerie de la Canadian British Aluminium Limited, à Baie-Comeau, fut le théâtre d'une démonstration spontanée de la part d'un fort groupe de travailleurs. Au même moment, l'exécutif du Syndicat national des employés de l'aluminium de Baie-Comeau était en pourparler avec la direction.

Le lendemain la compagnie annonçait la fermeture de l'usine pour une période indéterminée. Le gérant général Alex Leipper faisait par la suite une déclaration dans laquelle il fit part à la population de la Côte Nord de la catastrophe qui venait de s'effondrer sur le milieu.

Et leurs loyales épouses



Sur la Côte Nord, la femme appuie l'homme

L'émotion gagna les journaux locaux, la radio et la télévision régionale. Un sentiment de panique menaçait d'envahir la région. Les rumeurs les plus incroyables circulaient. Notons qu'une majorité d'employés de C.B.A. n'était pas sur les lieux, lors de la manifestation et que sur le coup la division aurait pu détruire toute possibilité de solidarité syndicale.

Malgré les bobards, il n'en fut rien. Les 700 membres du syndicat firent face ensemble à l'orage des organes locaux d'information, avec une amitié, une solidarité et un calme qui ne bronchèrent pas d'un cheveu, même lorsque la compagnie annonça qu'elle congédiait 54 ouvriers pour avoir participé "à un arrêt de travail illégal". Elle devait en congédier deux autres par la suite. Pourtant la provocation était de taille.

La compagnie voulait-elle un affrontement en règle? Il ne sera jamais possible de le savoir, sans doute. Toujours est-il que les ouvriers, au cours d'une immense assemblée, décidèrent de demander à la compagnie d'ouvrir son usine, de soumettre à l'arbitrage les congédiements, de payer les congédiés un bon salaire en attendant l'arbitrage et de garantir un emploi à ceux qui par hasard se trouvaient confirmés dans leurs congédiements.

De plus, les ouvriers votaient unanimement une augmentation de la cotisation syndicale de \$2 par semaine. Face à cette attitude, la compagnie ouvrit ses portes dès le début de juin après avoir accepté l'arbitrage pour tous les congédiements. La compagnie avait parlé de telle façon que la population avait compris que l'usine serait fermée pendant des mois. Elle était ouverte.

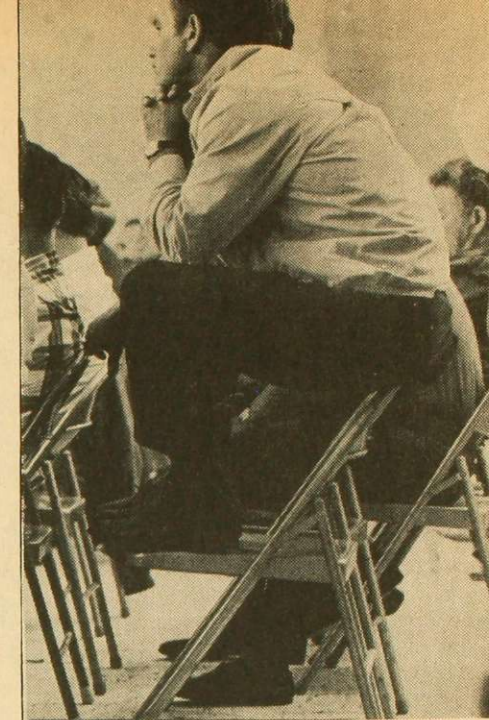
Adrien Plourde, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie (CSN) et le trésorier de la fédération, Jacques Dion.

Les congédiements avaient l'impression qu'une poignée était responsable du "malheur", l'arbitrage assurait que les congédiés seraient considérés comme innocents tant et aussi longtemps que preuve du contraire n'était pas démontrée. Et le poids de la preuve tombait sur le dos de l'accusateur, c'est-à-dire de la compagnie, comme il se doit, en pays civilisé.

Le confrère Adrien Plourde, le président de la Fédération de la métallurgie (CSN), qui eut la tâche de négocier ces propositions avec la compagnie et qui suggéra le nom de l'honorable juge René Lippé comme arbitre unique, fut fort impressionné de l'esprit syndical des gars de la Côte-Nord.

Les séances d'arbitrage sont en cours. L'ancienneté — refusée au départ par la compagnie — est rétablie. Plus de 600 des 700 employés sont maintenant au travail et lorsque ces lignes seront imprimées la production aura repris à peu près son cours normal.

Le syndicat, lui, est plus fort qu'il ne l'a jamais été et son exécutif, sous la présidence de Gilbert Raymond, est heureux de l'esprit de collaboration entre la CSN, la Fédération de la métallurgie et le syndicat, qui a suscité un climat de confiance et de solidarité entre les membres et entre le syndicat et les autres ouvriers de la Côte-Nord.



Hey les jeunes!

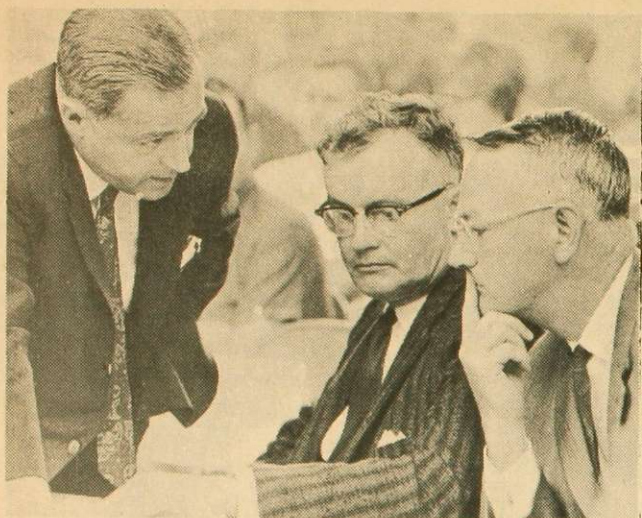
Auberge J.O.C.

Dans le cadre de la période d'été l'Auberge est ouverte jusqu'au 4 septembre, en fin de semaine. Pendant une série de 3 semaines, soit les deux dernières de juillet et la première d'août, l'Auberge offre: activités, loisirs, surboulm, danse, sport, théâtre, amitié, calme, nature, happening, excursion en montagne.

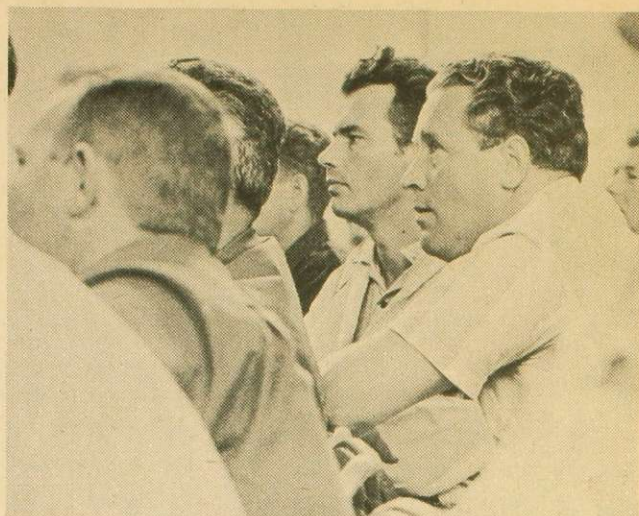
L'appel en est ainsi lancé, on se retrouve à l'Auberge. *Départ les vendredis soirs: 1207, rue Saint-André, 8 h. p.m.* Pour toute information supplémentaire veuillez téléphoner à: L'Auberge des Jeunes Travailleurs: 288-4261.

L'Auberge se trouve à Ste-Lucie, soit à environ 15 milles de Ste-Agathe. C'est un service de la Jeunesse Ouvrière Catholique sans but lucratif. Ils accueillent 100 à 125 jeunes chaque fin de semaine, du vendredi soir au dimanche soir moyennant environ \$12.00 par fin de semaine, souvent moins si le jeune ne peut déboursier ce montant. Ils acceptent tous les jeunes travailleurs de 17 à 26 ans. L'Auberge est ouverte également sur semaine et les groupes y sont bienvenus.

A Baie-Comeau, notre photographe a assisté aux premières séances d'arbitrage



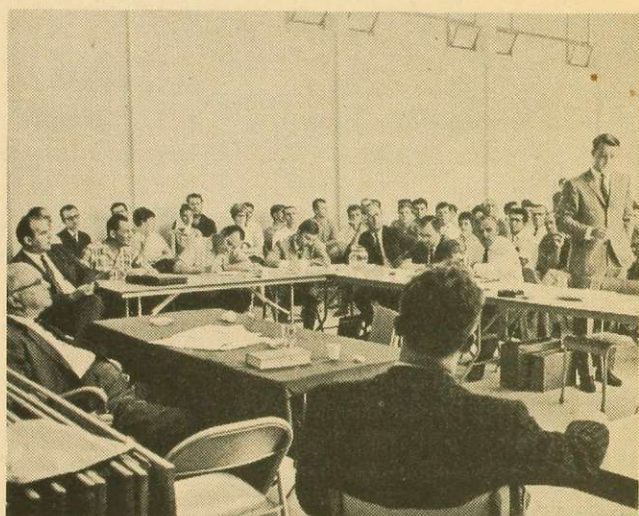
Les grands patrons et leur avocat. A gauche Me Paul Renaud, au centre Alex Leipper, gérant général, et Léo Nash, relations industrielles.



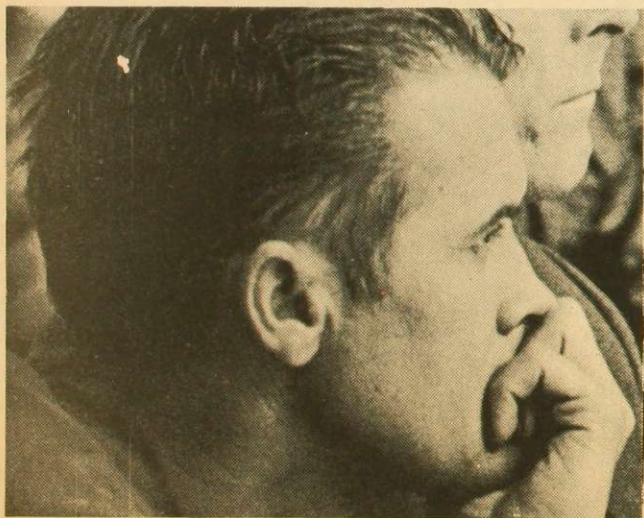
Les gars assistent en grand nombre à l'arbitrage.



Rien n'échappe aux travailleurs.



A l'extrême gauche, le président du tribunal d'arbitrage, le juge René Lippé.



Un travailleur attentif.



Les témoins du patron sont aussi songeurs.

Congrès Métallurgie

Faut-il faire disparaître les fédérations ou les revaloriser? Voilà une des nombreuses questions que se posent les membres de la CSN qui étudient l'épineux problème de la réforme des structures de votre centrale syndicale. Adrien Plourde, président de la Fédération Nationale de Métallurgie a fait, au cours du congrès de sa Fédération, tenu à Tracy du 26 au 29 juin, un vibrant plaidoyer pour le maintien de l'existence des fédérations au sein de la CSN, tout en les invitant à offrir de meilleurs services à leurs membres afin de justifier leur existence.

"one big union"

Cette prise de position, à la fois ferme et calme, de Plourde, vise à éviter que la CSN devienne une "one big union" où les grands syndicats risqueraient d'accaparer les permanents syndicaux au détriment des petits syndicats qui craignent forcément d'être négligés. Plourde insiste sur la nécessité pour les membres de pouvoir participer pleinement à la discussion des problèmes qui doivent préoccuper les syndiqués et en fait une condition indispensable à l'existence d'un pouvoir réel des membres sur leur centrale syndicale.

crise de conscience

Les fédérations, a-t-il expliqué aux congressistes, constituent un lieu de rencontre où il est possible de discuter entre syndicats les problèmes communs à un secteur industriel ou professionnel. Selon Plourde, la

CSN (qui a connu en ces dernières années une montée vertigineuse de son effectif) subit présentement une grave crise de conscience. Il refuse de faire porter sur les fédérations les problèmes provenant de cette croissance rapide, se contentant d'admettre qu'il faut améliorer les services professionnels offerts par la Fédération de la Métallurgie à ses membres.

décentralisation

Ainsi, le principal concurrent syndical de la Fédération de la Métallurgie, qui possède pourtant un effectif (au Québec) comparable aux métallurgistes de la CSN, compte au-delà de vingt permanents alors que la Fédération de la Métallurgie n'en a que huit. Plourde a terminé son exposé sur le problème des structures en affirmant que "nous devons viser une décentralisation des décisions syndicales et le renforcement des contrôles. A cet égard, la création de bureaux régionaux n'a pas apporté une participation plus active des officiers aux décisions du mouvement".

congrès CSN

Visiblement inquiets du sort réservé aux fédérations, des délégués ont présenté une résolution, adoptée par quelques voix de majorité seulement, demandant qu'un congrès spécial de la CSN soit tenu afin de résoudre définitivement le problème de la réforme des structures au sein de la CSN. Dans l'esprit des congressistes, un tel congrès devrait avoir lieu à l'automne.

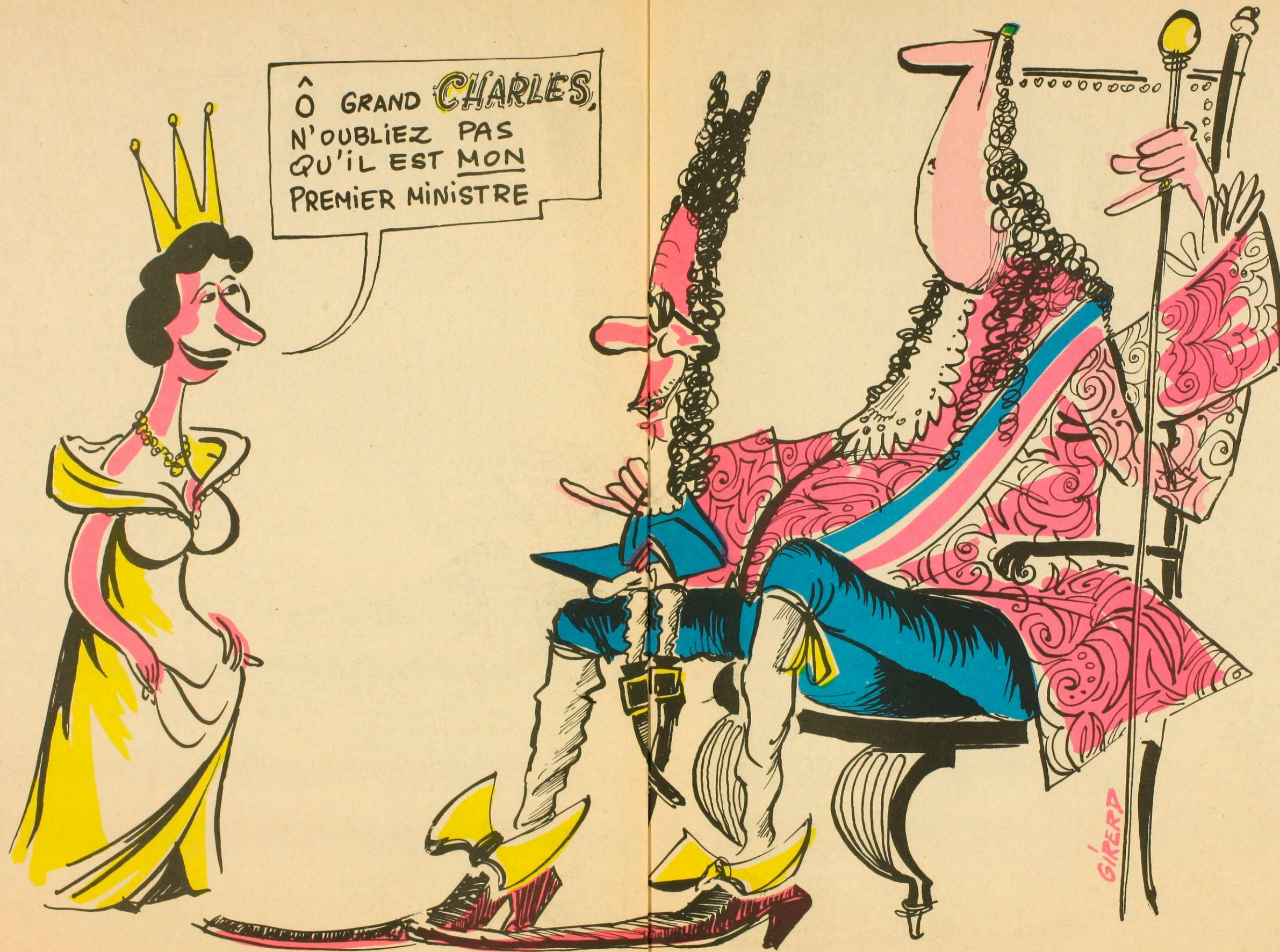
Des gars de la Branche des Garages, écoeurés de respirer le monoxide de carbone et toutes les vapeurs dangereuses qui existent dans les entreprises de cette nature; des gars des Chantiers Maritimes de Lauzon, en particulier le groupe des soudeurs, écoeurés de voir plusieurs des leurs atteints de sidérose, maladie industrielle résultant d'un mauvais système de ventilation dans les ateliers; des gars de tous les secteurs, aluminium, branche générale, etc. désireux de limiter les accidents de travail dans leurs usines.

Tous ces gars-là se sont entendus au Congrès pour demander qu'on arrête de penser en termes "d'assurance-accident" et qu'on pense plutôt en termes de "prévention des accidents" et d'hygiène industrielle, convaincus, à tort ou à raison, que la meilleure façon d'assurer la sécurité des travailleurs dans l'industrie, c'est de *prévenir* et non de réagir après coup en envoyant des fleurs à l'hôpital ou encore aux funérailles.

Dans cette optique, ils ont résolu à l'unanimité de recommander la formation, au niveau de chaque unité de base, d'un comité conjoint d'hygiène industrielle et de prévention des accidents de travail;

Mais si la sécurité, c'est "un peu beaucoup" l'affaire du patron, c'est aussi, et dans une très grande part, l'affaire de l'ouvrier, à qui il incombe de veiller lui-même à sa propre sécurité: pour cela, afin de sensibiliser l'ouvrier à ce problème et afin aussi d'assurer l'application des normes de sécurité dans l'usine, les congressistes ont voté une résolution demandant à la CSN d'organiser des cours de formation pour des *officiers de sécurité* qui seraient chargés d'effectuer ce travail.

REAL FOREST





lobby

Canada-U.S.A.

SUR

RADIO-CANADA

RADIO-CANADA

LA CSN DIT

NON

Le réseau de radio et de télévision du Canada est la forteresse des syndicats américains et de syndicats de boutique "coast to coast." Ces syndicats fonctionnent à longue distance. Il le faut bien. Le Canada est si grand. Il n'y a rien qui tue le syndicalisme comme ces "unités nationales" car l'expression même ne correspond à rien de réel. Il s'agit plutôt d'une invention dont le but est de réduire à un minimum l'activité syndicale. Les membres ne se connaissent pas, comment peuvent-ils agir ensemble?

Cette forteresse est en train des'écrouler. Les premiers coups, ce sont des gars comme Jean Marchand, René Lévesque, Jean Duceppe, et les réalisateurs du réseau français, qui les ont donnés en 1959. Ce fut une lutte épique, appuyée par les autres syndiqués du Québec. On s'en souvient.

C'est curieux comme les syndicats américains nous ont traités en régionaux, lorsqu'ils ont vu arriver la houle. Ils ne parlaient pas de "l'unité nationale" de négociation à ce moment. Cela aurait tellement embêté le patron, et leur aurait tellement coûté cher en cotisations. Car lorsqu'il s'agit de prélever les cotisations, là cela se fait dans le cadre de "l'unité nationale" de négociation. D'ailleurs, après la grève de 1959, l'union américaine I.A.T.S.E. récupérait les arrérages de ceux qui avaient fait la grève "régionale".

Depuis juillet 1964, les employés de la production de la division administrative du Québec (car Radio-Canada est administré régionalement, non pas nationalement) se sont donné un syndicat, le Syndicat général du Cinéma et de la télévision. Plus tard les nouvellistes se sont joints au syndicat. Les concierges et les opérateurs d'ascenseurs se sont joints à eux.

A Ottawa, le Conseil canadien des relations ouvrières est l'organisme fédéral chargé de reconnaître le bien fondé des requêtes syndicales. Or cet organisme quasi-judiciaire est dominé, comme l'est le ministère du travail fédéral, par les amis du Congrès du travail du Canada, la centrale contrôlée à 75 pour cent par les grandes unions américaines.

La forteresse chancelait. Le conseil s'est donné comme mission d'imposer à coups de décisions, ce que les membres refusent d'accepter. La bataille est engagée pour de bon. Elle dure depuis trois ans. Elle est entrée dans une phase critique depuis un an.

La CSN s'est retirée des organismes fédéraux, elle mit sur pieds des comités d'action politique, elle a manifesté dans toute la province. Elle a placé la situation devant le monde entier par la bouche du président général, à Genève, Suisse. L'injustice doit cesser et la lutte s'intensifie de mois en mois.



ROBERT SAUVE, secrétaire général de la CSN, qui vient de dénoncer la décision du Conseil canadien contre la requête des nouvellistes de Radio-Canada de Québec et Montréal. Il demande au cabinet et au parlement fédéral de rétablir la justice et la liberté dans le domaine du travail.

Quelques étapes d'une lutte difficile



Les premières heures de la lutte pour la liberté syndicale à Radio-Canada en 1959. Une bagarre, face à l'édifice de la rue Dorchester, Montréal.



En 1959, les réalisateurs marchent sur Ottawa pour leur droit à la liberté syndicale. En avant, à droite, on voit Jean Marchand, Jean Duceppe.



Aussitôt la première décision du C.C.R.O. rendue, le président général Marcel Pepin demande aux syndicats de tout recommencer, et demande l'appui de tous les syndicats de la CSN.



Sans jamais accepté la défaite découlant de l'injustice, le syndicat de la production décida de recommencer la bataille. L'enthousiasme déborde, au cours d'une assemblée générale.

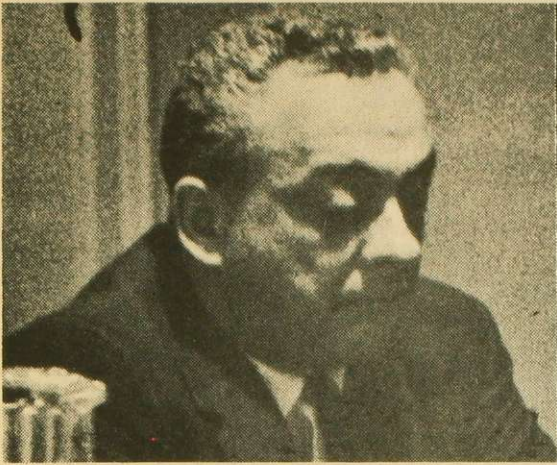


Pour se défendre, les employés de Radio-Canada ont fait quelques voyages à Ottawa. Nous avons tenté par là de faire voir aux gens enfermés dans la tour d'ivoire de l'unité nationale que c'était bien vrai que les salariés voulaient leur syndicat.



M. A. H. Brown, le président du C.C.R.O. (avec les écouteurs) a présidé toutes les séances où nous nous sommes présentés. Le C.C.R.O. est composé de neuf membres, 4 représentants ouvriers, 4 patronaux, et le président. Le CTC contrôle directement le vote de trois représentants syndicaux. La CSN a retiré son représentant, Gérard Picard, jusqu'à ce que la composition de cet organisme soit modifiée.

qui est déjà très longue mais qui



En 1964, Jean-Paul Geoffroy, de la CSN, collabora avec les employés de la production à mettre le Syndicat général du cinéma et de la télévision sur pieds. C'est lui qui entrevit le premier la possibilité d'un grand syndicat industriel du spectacle.



Une des nombreuses rencontres entre le président général Marcel Pepin et les officiers du nouveau syndicat au moment de la première requête au C.C.R.O. Comme tous le savent cette requête fut rejetée par Ottawa parce que nous ne nous soumettions pas au principe de l'unité nationale de négociation.



Les rencontres avec la direction de Radio-Canada à Montréal se sont multipliées. Sans accréditation, le syndicat négociait quand même. On voit ici Jackie Gauvreau, script-assistante, faisant valoir les arguments du syndicat.



Afin de faire comprendre aux députés fédéraux que la majorité des employés de Montréal appuyaient le syndicat S.G.C.T., quelque 100 militants accompagnés de leur membres ont intercepté, à l'intérieur de Radio-Canada, le Comité parlementaire de la radio et de la télévision. Ce fut tout un événement. On voit ici un député de Toronto (au centre) écoutant le point de vue de nos membres.



Dans le but évident de détruire notre syndicat, The Canadian Union of Public Employees (Syndicat canadien de la fonction publique) du C.T.C. a entrepris au cours de l'été 1966 d'organiser les employés de la production de Vancouver à Halifax. Le C.C.R.O. décréta un vote entre ce syndicat et l'union américaine. Ottawa ne tenait même pas compte de notre présence. Nous n'étions même pas sur le bulletin de vote. Le S.G.C.T. entreprit de prouver qu'il était le vrai maître de la situation en organisant un boycottage du vote. Le boycottage fut un succès tel que la tentative de nous éliminer fut une faillite complète. Ci-haut, un machiniste de plateau lit son journal de campagne LA... LIBRE qui porte en manchette le célèbre "Ne vous laissez pas faire", de René Lévesque.

se poursuivra sans répit jusqu'à la victoire



Notre visite au C.C.R.O. à Ottawa, en janvier 1967, a attiré l'attention du pays entier.



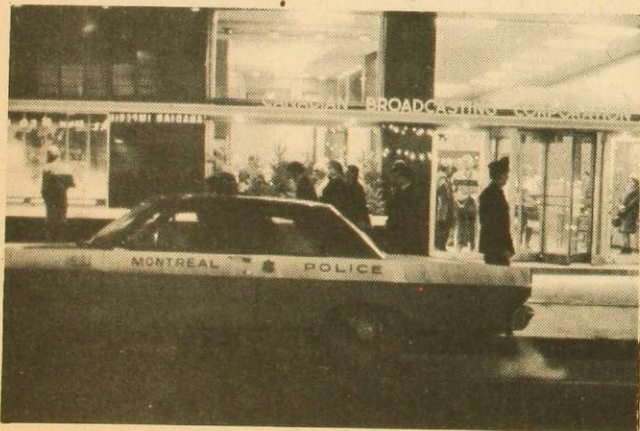
Dès l'automne dernier la CSN a mis en branle des comités d'action politique dans tous les comtés de la province. Les ouvriers ont convoqué leurs députés respectifs pour leur faire comprendre le point de vue du mouvement. La CSN a ensuite publié les déclarations des députés dans un volume afin que tous les officiers du mouvement connaissent le point de vue de l'ensemble des députés fédéraux du Québec.



Après l'audition de la deuxième requête en accréditation, à Ottawa, Michel Bourdon (à droite), président du Syndicat, dit un mot à son épouse. Au centre, Me Louis Pratte, qui a brillamment exposé la cause de la CSN.



Trois permanents de la CSN parmi ceux qui ont pris part aux manifestations quotidiennes en face de l'édifice Radio-Canada. Au premier plan, de g. à d. Jacques Dupont, organisateur, Pierre Vadeboncoeur, conseiller juridique, Rolland Pepin, conseiller juridique.



Un moment donné, la société Radio-Canada a décidé de censurer une nouvelle touchant l'activité du syndicat. Les journalistes affiliés à la CSN ont défilé devant l'édifice Radio-Canada en signe de protestation. La police est venue faire son petit tour. Il y a des douzaines de crimes qui se commettent tous les jours à Montréal, mais la police a beaucoup de temps pour suivre les syndiqués.



Au cours des manifestations quotidiennes devant l'édifice de Radio-Canada, le grand Gilles Vigneault est venu nous prêter main forte.

Claude Jasmin, écrivain
et décorateur depuis 10 ans
à Radio-Canada (Montréal)
nous écrit:

“ L’IMPATIENCE GRONDE ”

Nous ne sommes pas de bons ouvriers du “petit écran”, Il se gaspille un temps fou à Radio-Canada. Les blagues (faciles) qui se répandent à l’extérieur sur la “paresse” et les lenteurs dérisoires de Radio-Canada ont un certain fondement sur la réalité. Des sommes importantes se dépensent en pure perte... bon, est-ce assez s’accuser? Et pourtant nous n’avons rien des masochistes.

On a pu le constater par la vigueur de la campagne menée par le jeune leader Gisèle Richard. Reprise avec non moins de fougue par Michel Bourdon. Attention! Si tout ne tourne pas rond dans cette grande boîte à fabriquer des loisirs (c’est une *industrie* nouvelle mais qui va grossir en importance avec les temps modernes, dit McLuhan), la faute ne doit pas retomber, exclusivement, sur les employés.

Il n’y a aucune sorte de cogestion, à aucun niveau, dans Radio-Canada. On n’y sent, ce qui est plus grave, aucune planification intelligente. Nul but, nul idéal, nulle recherche, rien ne vient soutenir le moral des *ouvriers* en loisirs organisés. (Un seul idéal, grossier, battre les cotes du canal 10 qui n’est pas un canal mais un égout.)

Les réalisateurs végètent. On citera des listes, bientôt. *Des créateurs végètent*, sont mal utilisés, ne sont pas utilisés au centième de leurs capacités créatrices. Manque de longueur de

vues, manque de planification, manque d’ossature dans la direction. Tout cela doit changer. Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir “travailler” vraiment.

On se trompe sérieusement, à la direction, si on croit que cela “arrange” un peu tout le monde de ne rien faire si souvent, de fonctionner à perte et au *ralenti* par la paresse et l’incurie et le *manque d’imagination* et *d’agressivité* des dirigeants actuels. C’est un leurre grave. Le réveil s’en vient.

Soudain, après la dislocation du syndicat pourri IATSE, il se passa quelque chose. La venue du SGCT. La naissance du “Syndicat Général” fut un vent bienfaisant. Il secoua l’inertie et remua plusieurs d’entre nous, désespérés, avachis, sans confiance dans un redressement possible. Un instrument de rassemblement allait nous être donné.

Et crac! Le “Conseil fédéral” (le CCRO) vint mettre un frein et le vent changea de bord. A Ottawa, on ne voulait pas de ce syndicat affilié à la CSN. La CSN, c’est l’ennemi juré outre-Rideau River. La CSN, c’est pour les anglophones du “siège fédéral du personnel” le souvenir amer de la lutte des réalisateurs en ’59. Les résultats: on ne fait plus rien s’il faut consulter les réalisateurs.

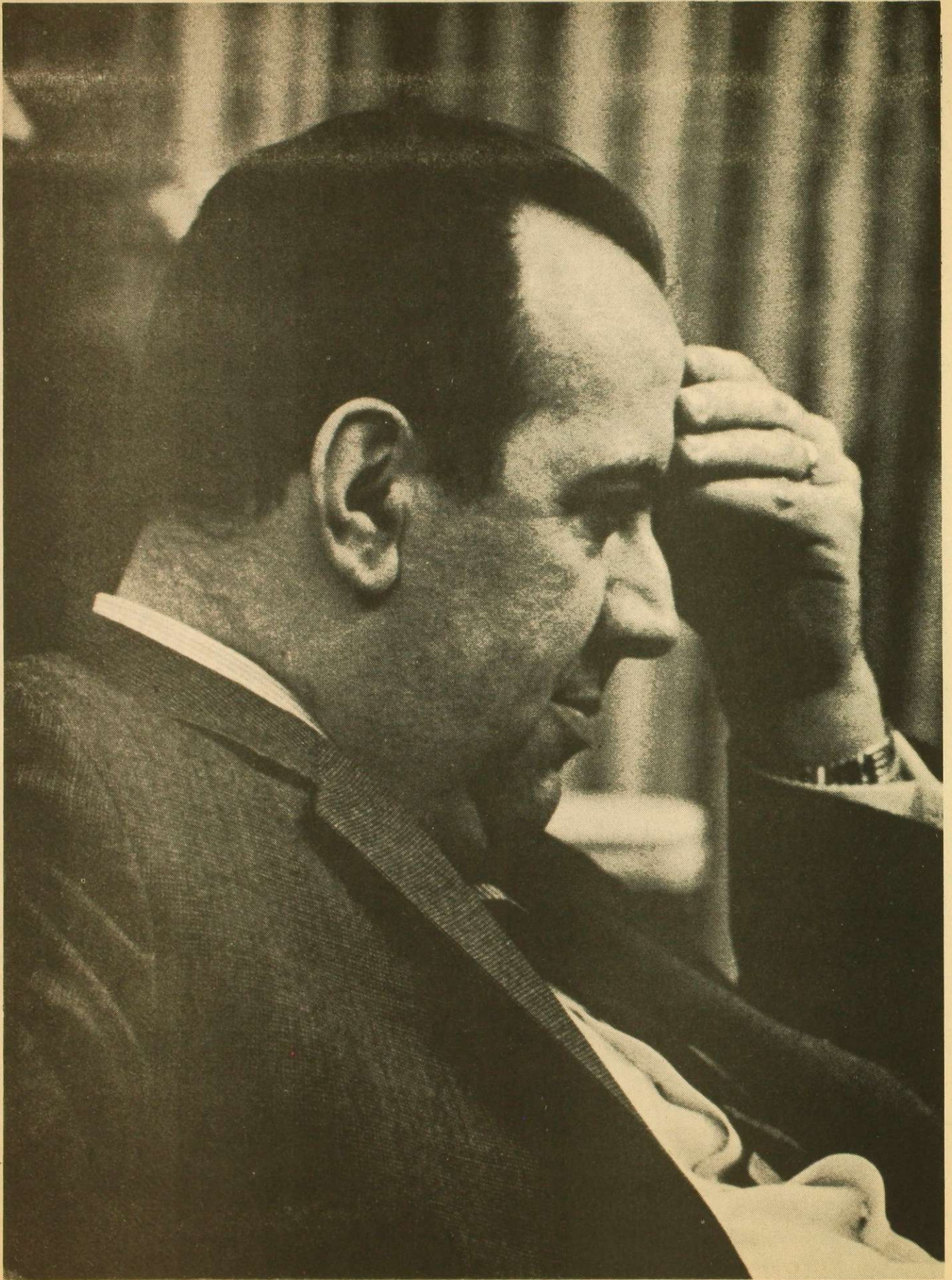
Alors, on ne bouge plus. L’immobilisme (qui nous enlève des milliers de spectateurs depuis quelques an-

nées) plutôt que la cogestion, que la consultation. Alors, on songe... s’il fallait que cet esprit démocratique aille en s’étendant jusqu’à consulter les machinistes (ce qui serait intelligent et logique) pour organiser ce travail spécialisé de la meilleure façon!

Ma foi, c’est le monde à l’envers, songent les vieillards (précoces) dans la TOUR D’IVOIRE du “siège central” à Ottawa, alors pas de SGCT! Et puis, las de tant d’ardeur, on se lassa. Maintenant, on a dit: “oui, peut-être que... après tout... on peut bien, parfois, scinder la fameuse UNITE de négociation! Reste le CCRO, ce Conseil... de mauvaise augure, dénoncé maintenant par l’adjoint du ministre Martin, le député Gérard Pelletier (qui a dû manger un coup de pied dans le tibia depuis sa déclaration).

Oui, monsieur Pelletier (mon cher Gérard), l’“impatience gronde à Radio-Canada.” On va se fâcher et ceux qui nous croyaient déchaînés n’ont encore rien vu. Ce sera un automne bruyant en diable. Quant à moi, en mon nom personnel, je dis ceci: camarades du canal “2”, à Montréal, vous êtes les victimes du “système” à broyer les particularismes, “système” mis en place par les anglophones d’Ottawa qui veulent retenir toutes les brides selon les règlements du grand livre-bleu-de-ma-grand-mère! Nous sommes tous devenus objets de *discrimination*.

(Suite à la page 24)



OTTAWA: POLITIQUE DE COLONIALISME

PEPIN DEMANDE UNE ENQUÊTE

C'est ainsi qu'a conclu Marcel Pepin, président général de la CSN et vice-président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (C.I.S.C.), en accusant le Conseil canadien des relations ouvrières (C.C.R.O.) d'Ottawa, au cours de la Conférence Internationale du travail à Genève.

Voici les points saillants de son allocution

La conception de la liberté syndicale au Canada, telle que traduite dans la législation, se greffe sur le régime syndical qui prévoit qu'un syndicat majoritaire se voie confier légalement, par accréditation, le mandat exclusif de représenter tous les travailleurs d'une "unité de négociation". Un organisme représentatif créé à cette fin fixe les limites professionnelles de l'unité, dans une entreprise, et décide, en appliquant ou en interprétant la loi, des fonctions à inclure ou à exclure de cette unité. Un syndicat ainsi accrédité a le droit exclusif de négocier et conclure une convention collective de travail au nom de tous les travailleurs concernés.

Jusqu'à récemment, la solidarité des travailleurs s'est accommodée de la situation parce que, généralement, il s'agissait d'unités naturelles et suffisamment homogènes et parce que les travailleurs savaient qu'en vertu des dispositions de la loi il leur était loisible, s'ils n'étaient pas satisfaits, (après une période relativement courte ou, selon le cas, avant l'expiration d'une convention collective de travail) de fonder un nouveau syndicat ou d'adhérer à un autre syndicat existant, de changer d'allé-

geance syndicale et de former une nouvelle unité de négociation, pas nécessairement semblable à l'unité originale.

En partie, voici ce qu'il a dit:

L'organisme administratif fédéral canadien qui prend les décisions finales en matière d'accréditation s'appelle le Conseil Canadien des Relations Ouvrières (CCRO). Sur quatre représentants des travailleurs au sein de cet organisme, l'une des deux centrales syndicales, le Congrès du Travail du Canada (CTC) en compte deux, dont un troisième qui représente un syndicat qui lui est apparente, et l'autre centrale, la Confédération des Syndicats Nationaux. Dans ces conditions, non seulement l'équilibre de représentation n'est pas atteint, mais le mode d'opération du Conseil et sa politique actuelle ne peuvent rendre justice à une organisation minoritaire, même si cette dernière est suffisamment représentative et même si elle groupe des travailleurs qui l'ont librement choisie. Voici pourquoi. Il y a environ trois ans, le Conseil Canadien des Relations Ouvrières (CCRO), en marquant officiellement sa préférence pour les unités de négociation dites "nationales", a formulé une politique tendant à exiger le remplacement d'une unité dite "nationale", volontairement formée à l'origine, par une

unité de même nature, de même structure, sans autre recours. Nombre de travailleurs estiment qu'on les a mis en cage. Dans un pays comme le Canada, il n'y a, à quelques rares exceptions près, que des syndicats américains (en territoire canadien, on les appelle "Unions Internationales") qui peuvent, avec l'appui d'une majorité de langue anglaise, former des "unités nationales" et créer ainsi, après accréditation, l'obligation pour tous les autres travailleurs concernés, de se plier à leurs exigences. Cette nouvelle forme de colonialisme ne peut conduire qu'aux conséquences suivantes: des structures ayant le droit d'association et la liberté syndicale dans une camisole de force.

On sait que le Canada n'a jamais ratifié la convention sur la liberté syndicale (No 87) adoptée en 1948 par la Conférence Internationale du Travail. Quelles que soient les raisons invoquées, n'y a-t-il pas lieu pour le bit d'ordonner une enquête et de faire la lumière sur la situation? Le bit, à mon avis, serait pleinement justifié de nommer une commission "ad hoc" dont la mission serait de se rendre au Canada et de procéder, en appliquant des critères éprouvés de liberté syndicale, à l'examen de certains cas précis que nous pourrions lui fournir. La CISC et la CSN soumettront une requête en ce sens.

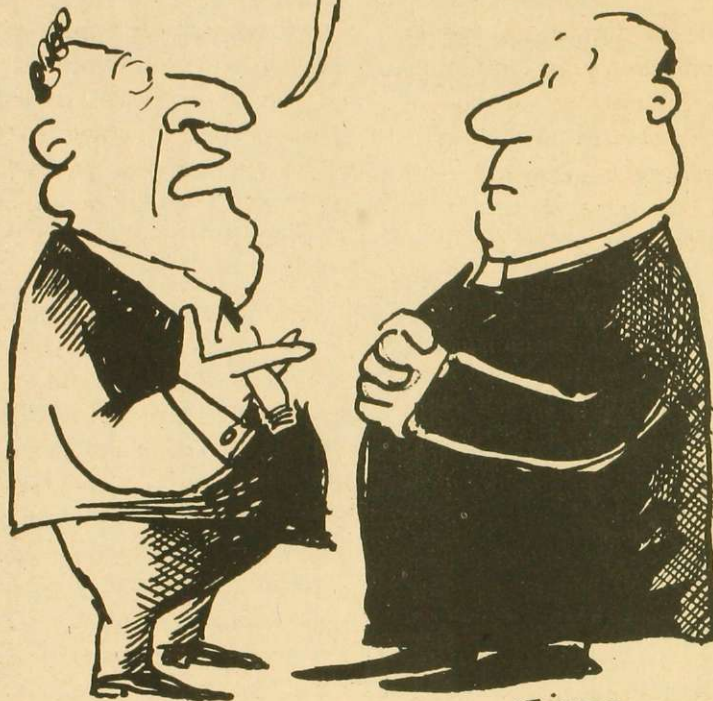
Pour briller dans la vie il faut de l'or

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que je remémore ici mes débuts comme bucheron, il y a trente (30) ans, avant la scie mécanique, les contrats collectifs et les facilités d'hygiène. Je me souviens très bien de ce que ma mère me disait au moment de ce départ tant attendu (Mon père, lui disait: "Mon garçon, là, on apprend à être un homme"): "Mon enfant, dit t'elle, fais attention aux mauvais compagnons, fais toi pas mourrir à l'ouvrage..." et mit un peigne fin dans mon "pack sac" — les poux non plus ne sont pas des bons compagnons!

Je le constatai en arrivant au camp; ils étaient très nombreux et très entêtés! J'appris aussi à mes dépens qu'un bucheron fier de ce nom n'avouait jamais que son "chef" était habité par ces humiliantes petites bêtes et que sortir un peigne ou se gratter, il ne fallait pas y penser, car c'était avouer une indignité.

La dignité est une foule de petites choses, essentielles quand on est humain, on connaît d'autant plus sa valeur que l'on est capable d'aimer son semblable... Un chômeur, père de famille se donnera un air prospère et n'avouera pas que des "dignitaires" de la "St-Vincent-de-Paul" ont quêté pour lui, parce que ses enfants "font pitié"... On peut se demander pourquoi des bourgeois notables qui quêtent, patronnent, pré-

MONSIEUR LE CURÉ,
SI NOS PAUVRES
DEVENAIENT RICHES,
ON NE POURRAIT PLUS
ÊTRE GÉNÉREUX



sident des campagnes de charité sont contre la planification économique de nos ressources naturelles (qui appartiennent à tous), contre le "gauchisme"?

C'est, à mon avis, parce qu'ils ont des privilèges à défendre; le régime d'entreprises "libres" au profit de "ceux qui ont ce qu'il faut pour réussir dans la Vie" et qui savent ce qui est bon pour le peuple! Pas étonnant qu'ils mettent tant d'acharnement à bien nous faire comprendre à leur manière cette parole de l'Évangile: "Il y aura toujours des pauvres parmi vous" (je ne les ai jamais entendus dire: "parmi nous") encore moins que "Aimez-vous les uns les autres" qui signifie

pour eux: militer dans les bonnes oeuvres pour se faire une place au ciel... on voit leurs bonnes intentions en regardant ces photos dans les journaux: un prestigieux monsieur au sourire compatissant présente un chèque secourable au "digne" représentant d'une oeuvre "privée" de bienfaisance.

Pourtant, on a vu dernièrement des "messieurs" de même calibre tout faire pour saboter la mise en oeuvre du programme de développement dans les régions sous-développées. Voyez-vous, il faut des pauvres parmi nous pour soulager la conscience des bourgeois, des pauvres, humbles qui disent "merci"!

Par Léonard Bernier

Syndicat national des employés
de l'aluminium de Baie Comeau,

Le sens de la dignité n'a pas la même signification pour tout le monde; à ma première saison comme bucheron, en plus des poux, du manque de facilités d'hygiène... et d'être séparé de ma mère, il y avait les amis "intimes" du "jobber" qui pouvaient avoir, pour eux seuls, les plus intéressants coteaux de sapins et les privilèges de laisser aux jeunes débutants comme aux minables, les arbres rabougris et mal situés, ce qui fit, avec mon inexpérience, que je terminai la saison avec \$60.00 en poche contre \$300.00 pour ceux dont la hache prestigieuse n'avait pas touché aux arbres de la plèbe.

Pendant quatre (4) mois, j'ai buché, me suis épuisé au point de trébucher sur une allumette... pour \$60.00. Je n'avais pas les amis pour réussir dans la vie. Au printemps, j'ai revu un de ces "amis" qui profita de l'occasion pour me dire de faire attention à tes dépenses: "Fais-toi en pas" me dit-il, "si tu payes pas trop cher tes bottes de drave et si ton père ne te charge pas trop cher pour ta pension, il t'en restera assez pour te "passer un poignet" et t'acheter un pepsi".

J'ai su, dès lors, que pour "briller" dans la vie, il faut de l'or, que la crème flotte toujours sur le "petit lait" et que pour homogénéiser cette crème avec le petit lait, il faudrait une révolution, ou que la crainte, mère de la sagesse... Cet homme, avec

"ses" coteaux de sapins est sans doute le même qui, aujourd'hui (avec un peu de différence), traite les assistés sociaux de "rongeurs de taxes" et les chômeurs de paresseux qui n'ont pas le cœur de gagner leur vie comme du monde.

Il est parfois aussi un syndiqué qui protégé par une convention collective, ne croit pas que les "non syndiqués" ont droit à la même dignité que lui, il ne veut pas penser que si l'automation le remplace par un robot, il peut se retrouver en compagnie et au même niveau que ces galeux non syndiqués...

L'Union en syndicats est nécessaire, mais l'Union avec tous encore plus... le jour où les défavorisés s'apercevront que leur "sous-développement" n'est rien d'autre que le résultat de l'égoïsme de la part de certains syndiqués et de l'exploitation de la misère par les gros capitaux libres, ils prendront ce qui leur revient en justice: soient leur dignité, la possibilité de donner leur pleine mesure comme citoyens à chance égale, et la planification de l'économie.

Il ne faut pas que nos syndicats s'embourgeoisent comme certains aux Etats-Unis qui en sont rendus à faire alliance avec les capitalistes pour défendre les "droits" de l'entreprise privée... en retour des salaires garantis et de la sécurité de tra-

vail. Il serait affreux d'être comme cette poule qui, parce qu'elle manque d'une certaine vitamine dans son organisme, dévore les entrailles de sa consœur sans s'apercevoir qu'une autre poule lorgne déjà son beau "cul rose"...

Le syndicalisme, souvenons nous en, c'est l'union de tous les exploités contre les exploitants. Ces propos sont trop "révolutionnaires" pour beaucoup de Québécois en pleine révolution tranquille, je le sais, mais il faut quand même être conscient que l'autruche qui a la tête enfouie dans le sable et la queue "dans le vent" n'est pas dans une position qui lui assure une heureuse et confortable vieillesse. Si la pauvreté n'est pas un vice, l'égoïsme est un crime.



"L'impatience gronde"

(Suite de la page 19)

Je l'ai déjà dit. Plusieurs finissent maintenant par l'admettre. On nous livre une guerre classique d'Ottawa. Celle qu'il faut livrer aux jeunes Québécois trop ardents. On veut casser notre normal désir d'épanouissement collectif. Tôt ou tard, on en conviendra tous ensemble. La démonstration est largement entamée, maintenant. Les preuves supplémentaires viennent. En rangs serrés. Il ne faudrait tout de même pas se réveiller trop tard.

Le réseau français de radiotélédiffusion est, comme en '59, encore une fois, menacé. Actuellement, ce médium de communication et d'information, d'éducation et de divertissement est une partie intéressante à livrer puisqu'il est "société de la couronne", domaine fédéral par usurpation. On veut en profiter. Faire une leçon. Nous disons en chœur: "le réseau français intéresse les Québécois d'abord".

Nous refusons de le voir se transformer, de mois en mois, en une vaste amphore vide, en un cirque de paresse, de mollesse, NOUS AIMONS NOTRE TRAVAIL, nous aimons notre métier, nous estimons d'importance capitale la télévision et la radio française, ici. Nous sommes réunis. Ensemble et avec les autorités compétentes (moins froussardes devant le "siège" fédéral), nous sommes prêts à reconstruire tous les secteurs de la production (ex IATSE de M. Jodoin et ses amis "américains" soi-disant internationaux)! Oui, l'impatience va se lever dans nos rangs.

À Victoriaville:

Le président Patry

parle des

absences

aux assemblées

Les absences trop nombreuses aux assemblées syndicales sont très fréquentes et trop répandues dans toutes les régions. Peu d'officiers parlent de ce problème.

C'est pourquoi il convient de féliciter le président du conseil central de Victoriaville d'en avoir parlé dans son rapport annuel lors du dernier congrès. Voici ses paroles:

Permettez-moi ici de signaler que les présences aux différentes assemblées n'ont pas été très nombreuses et spécialement à l'assemblée générale et au bureau de direction; ce qui peut nous laisser croire que ceux qui sont nommés ne sont pas tellement intéressés à représenter leur syndicat aux différentes réunions, qui pourtant ont accepté d'être délégué. On comprend que plusieurs de ces délégués ont d'autres activités que celles-là et aussi ce n'est pas toujours facile de se libérer, mais de toute façon, il importe que quand on accepte des responsabilités, il faut évidemment accepter aussi toutes les conséquences qu'elles peuvent comporter.



1ère rangée: M. Gérard Messier, secrétaire, M. Jean-Jacques Lafontaine, dir.-rég. Sherbrooke et président des élections, M. Armand Demers, président, M. Jean-Louis Chabot, 1er vice-président, M. Roch Hivon, trésorier. 2e rangée: M. Laurent Racicot, 2e vice-président, Mme Claire Ostiguy, 3e vice-présidente, M. Jean-Guy Quintal, 4e vice-président, Mme Jeannine Caidoux, 5e vice-présidente, M. Gilles Besette, 6e vice-président et M. Lorenzo Parent, aumônier des Syndicats. A NOTER: Mme Armande Scott, 7e vice-présidente, n'apparaît pas sur cette photo.



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI
ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"